

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### **Arrêté du 23 décembre 2009 portant nomination à l'Observatoire des risques médicaux institué à l'article L. 1142-29 du code de la santé publique**

NOR : SASS0931235A

La ministre de la santé et des sports et la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,  
Vu le code de la santé publique et ses articles L. 1142-29, D. 1142-64 et D. 1142-65 ;  
Vu les propositions des organisations syndicales et professionnelles et des associations,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres de l'Observatoire des risques médicaux, institué à l'article L. 1142-29 du code de la santé publique, au titre des 5<sup>o</sup> à 12<sup>o</sup> de l'article D. 1142-64 du code de la santé publique :

1<sup>o</sup> En tant que responsables des établissements publics de santé proposé par les organisations d'hospitalisation publique représentatives au plan national :

M. René DUCLOS, membre titulaire ;

M. Lin DAUBECH, membre suppléant.

2<sup>o</sup> En tant que responsables des établissements de santé privés proposés par les organisations d'hospitalisation privée représentatives au plan national :

M. Vincent VESSELLE, membre titulaire ;

M. Stéphane de BUTLER, membre suppléant ;

M. Yves-Jean DUPUIS, membre titulaire ;

Mme Coralie CUIF, membre suppléant.

3<sup>o</sup> En tant que représentants des praticiens hospitaliers exerçant dans les établissements publics de santé proposés par les organisations syndicales représentatives au plan national :

M. Jean GARRIC, membre titulaire ;

M. Norbert SKURNIK, membre suppléant ;

M. Jacques TRÉVIDIC, membre titulaire ;

M. James BRODEUR, membre suppléant.

4<sup>o</sup> En tant que représentants des médecins exerçant dans les établissements de santé privés proposés par les organisations syndicales de médecins exerçant à titre libéral représentatives au plan national :

M. Jacques MEURETTE, membre titulaire ;

M. Michel LEVY, membre suppléant.

5<sup>o</sup> En tant que représentants des établissements de santé dispensés de l'obligation d'assurance mentionnés à l'article L. 1142-2 du code de la santé publique :

M. Jean-Marc MORIN, membre titulaire ;

Mme Marjorie OBADIA, membre suppléant.

6<sup>o</sup> En tant que représentants des médecins exerçant à titre libéral proposés par les organisations syndicales représentatives au plan national :

M. Hubert WANNEPAIN, membre titulaire ;

M. Alain RICCI, membre suppléant ;

M. Djamel DIB, membre titulaire ;

M. Jean MARTY, membre suppléant.

7<sup>o</sup> En tant que représentants des assureurs proposés par la Fédération française des sociétés d'assurance et par le Groupement des entreprises mutuelles d'assurances :

M. Michel DUMONT, membre titulaire ;

Mme Claudine QUILLÉVERE, membre suppléante ;

M. Pierre-Yves THIRIEZ, membre titulaire ;  
Mme Corinne SOUTHAREWSKY, membre suppléante ;  
M. Jean-Yves NOUY, membre titulaire ;  
M. Yves DELBANCUT, membre suppléant ;  
M. Nicolas GOMBAULT, membre titulaire ;  
M. Bernard SCAGLIOTTI, membre suppléant.

8° En tant que représentants des usagers proposés par les associations d'usagers du système de santé agréées dans les conditions prévues à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :

M. Alain PRUNIER, titulaire ;  
M. Rodolphe HALAMA, suppléant ;  
Mme Eliane PUECH, titulaire ;  
Mme Marie-Solange JULIA, suppléant.

La présidence de l'observatoire est assurée par M. Hubert WANNEPAIN. La vice-présidence est assurée par M. Michel DUMONT

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale, le directeur général de la santé et le directeur général du Trésor et de la politique économique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 23 décembre 2009.

*Pour la ministre et par délégation :*

*Le directeur de la sécurité sociale,*  
D. LIBAULT

*Le directeur général de la santé,*  
PR D. HOUSSIN

Pour la ministre de l'économie, de l'industrie  
et de l'emploi et par délégation :

*Le directeur général du trésor  
et de la politique économique,*  
R. FERNANDEZ